



LABEL QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ

SAISON SOUHAITE POUR LE DEBUT DU LABEL*

- Saison 2022-2023 (Annuité 22-26)
- Saison 2023-2024 (Annuité 23-27)

*Pour les dossiers arrivants à la Fédération après le 31 avril 2023

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 1-LICENCIÉS

Les licenciés sont attachés à leur association.
Ils participent à sa promotion et à son développement.

Critères obligatoires

1. Tous les PRATIQUANTS ont une licence FFEPGV.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés aux LICENCIÉS.

Critères Valeur Ajoutée



1. Les LICENCIÉS sont accueillis avec beaucoup d'attention au sein du club : livret d'accueil, réunion d'information, moment convivial ...



2. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des temps "forts" de la vie du club (moments conviviaux, fêtes,



3. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des activités de prolongement (activités d'extérieur, marches, randonnées, activités aquatiques,...).



4. Les LICENCIÉS bénéficient d'informations sur le Sport Santé (les bonnes pratiques physiques, l'hygiène de vie, la diététique,...).

5. Les LICENCIÉS sont invités à remplir régulièrement des enquêtes de satisfaction (accueil, contenus des séances,...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 2 - ANIMATEURS

Les ANIMATEURS sont de vrais professionnels.
Ils sont des militants du Sport Santé.

Critères obligatoires

- 2. Tous les ANIMATEURS ont une licence "Animateur FFEPGV".
- 3. Tous les ANIMATEURS du club sont diplômés.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés aux ANIMATEURS.

Critères Valeur Ajoutée

-  6. Les ANIMATEURS participent régulièrement à des formations continues EPGV.
-  7. Les ANIMATEURS favorisent l'accueil dans leurs cours de publics particuliers (publics en situation de handicap, porteurs de pathologies...).
-  8. Les ANIMATEURS proposent des tests pour mesurer les progrès du licencié via "Les fondamentaux du Sport Santé".
-  9. Les ANIMATEURS apportent aux pratiquants des conseils personnalisés.
- 10. Les ANIMATEURS participent à la vie et au développement du club (AG, manifestations...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 3 - DIRIGEANTS

Les DIRIGEANTS encouragent la participation.
Ils veillent à maintenir une identité fédérale.

Critères obligatoires

- 4. Tous les DIRIGEANTS ont une licence FFEPGV.
- 5. Les DIRIGEANTS rencontrent régulièrement les ANIMATEURS (échanges, emploi, fonctionnement...).
- 6. Les DIRIGEANTS organisent l'AG annuelle et communiquent le compte rendu au CODEP.
- 7. Les DIRIGEANTS constituent un bureau d'au moins 3 membres.

Le CODEP atteste que l'association.....
remplit tous les critères obligatoires liés aux DIRIGEANTS.

Critères Valeur Ajoutée

-  11. Les DIRIGEANTS du club sont organisés pour assurer le maintien de l'activité en cas d'empêchement de l'ANIMATEUR au dernier moment.
- 12. Les DIRIGEANTS du club participent régulièrement à la vie du CODEP (AG, réunion de secteur, stage de rentrée...).
- 13. Les DIRIGEANTS renseignent les pages qui leur sont destinées sur le site internet fédéral.
- 14. Les DIRIGEANTS ont une adresse mail dédiée au club.
- 15. Les DIRIGEANTS suivent des formations continues.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

✕ 4 - ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le Club encourage et facilite la participation de tous.

Il fait en sorte d'être connu et reconnu.

Critères obligatoires

- 8. Le club communique avec les supports fédéraux et utilise le logo fédéral destiné aux Clubs.
- 9. Le club propose des séances d'essai gratuites.
- 10. Le club entretient des relations suivies (rencontres, invitations, réponses aux sollicitations etc.) avec les représentants de sa collectivité territoriale.

Le CODEP atteste que l'association.....
remplit tous les critères obligatoires liés à l'ENVIRONNEMENT et INSTITUTIONNEL.

Critères Valeur Ajoutée

-  16. Le club propose des facilités de paiement, des tarifs préférentiels et différenciés.
-  17. Le club participe à des événements publics (UNICEF, Téléthon, forums, éditions de "Sentez-Vous Sport" ...).
-  18. Le club utilise les médias locaux (presse, journal municipal...) pour le promouvoir.
- 19. Le club s'engage dans des mutualisations au sein du réseau EPGV : échange de matériel, séances ouvertes aux licenciés des clubs voisins, rencontres, mise à disposition d'animateurs...
- 20. Le club utilise les services de la centrale d'achat GÉVÉDIT.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" / 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

Le CODEP :

N°du club : A0.....

RENOUVELLEMENT

1^{er} Attribution

Atteste que le Club..... remplit :

Les 10 critères obligatoires

Obtient..... critères "Valeur Ajoutée" sur 20

Dont..... Critères  sur 12

Fait à

Le

Représentant du club

Signature du CODEP

Pour obtenir le **Label Qualité Club Sport Santé**, le club doit :

- Remplir **les 10 critères obligatoires**,
- Obtenir :
 - ▶ **au minimum 16 critères "Valeur Ajoutée" sur 20,**
 - ▶ **dont au moins 8 critères Sport Santé sur 12.**

Dossier à retourner, complété,
au service Vie Associative